

PÉROU / CHILI

Alberto Fujimori face à la justice : le droit des victimes

Index AI : AMR 46/015/2005

ÉFAI

**Embargo : lundi 5 décembre 2005
(14 h 00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans un rapport rendu public ce lundi 5 décembre 2005, Amnesty International détaille plusieurs cas de violations des droits humains, y compris des homicides qualifiés et des disparitions forcées, dont l'État accuse l'ancien président Alberto Fujimori, actuellement détenu au Chili.

Publié dans le cadre d'une nouvelle action d'Amnesty International pour empêcher que les infractions commises durant le mandat d'Alberto Fujimori restent impunies, le rapport fournit des informations détaillées sur le massacre de 15 femmes, hommes et enfants à Barrios Altos, Lima, en 1991, et la disparition forcée et l'assassinat de neuf étudiants et un enseignant de l'Université de La Cantuta en 1992.

« L'État chilien se doit légalement et moralement de mener une enquête sur les 20 accusations de violations des droits humains à l'encontre du président Alberto Fujimori, et de faire en sorte que l'ex-président soit déféré à la justice, que ce soit au Pérou ou au Chili », a déclaré ce jour Amnesty International.

De nombreux cas ont été imputés au *Grupo Colina*, groupe paramilitaire créé en 1992 au sein du Service national de renseignements sous le commandement de Vladimiro Montesinos, conseiller en matière de « renseignements » et proche d'Alberto Fujimori lorsqu'il était président.

Cinquante-sept personnes liées au *Grupo Colina*, dont Vladimiro Montesinos, sont actuellement jugées au Pérou pour association de malfaiteurs, enlèvement avec circonstances aggravantes, meurtre et disparition forcée en relation avec les affaires de La Cantuta ; de Barrios Altos ; de l'enlèvement et assassinat de neuf habitants d'El Santa, Ancash, en 1992, et de la disparition et du meurtre du journaliste Pedro Yauri Bustamante à Huacho, Lima, en 1992.

En septembre 2005, trois des personnes accusées d'appartenir au *Grupo Colina* ont reconnu avoir participé aux crimes dont elles étaient accusées et se sont déclarées coupables des chefs d'accusation retenus contre elles.

« Les témoignages des anciens membres du Grupo Colina ont confirmé non seulement l'existence du groupe paramilitaire mais aussi ses liens avec le Service national de renseignements et Alberto Fujimori, a expliqué Amnesty International. Les violations des droits humains commises au Pérou sous le gouvernement d'Alberto Fujimori ont été systématiques et l'impunité, légalisée. Le caractère généralisé et systématique de ces violations en font des crimes contre l'humanité, c'est à dire des crimes constituant une offense pour toute l'humanité, pour chacun d'entre nous.

« Tous les États, dont le Chili, sont tenus d'enquêter sur les crimes contre l'humanité, de poursuivre et juger les personnes soupçonnées d'être responsables de tels agissements et de collaborer à leur arrestation, placement en détention, extradition et jugement. »

Complément d'information

Alberto Fujimori a été arrêté le 7 novembre 2005 au Chili à la demande de l'État péruvien qui soumettra dans les semaines à venir une demande d'extradition.

Le juge Orlando Álvarez, désigné par la Cour suprême du Chili, a émis une ordonnance de placement en détention provisoire à l'encontre de l'ex-président péruvien pour association de malfaiteurs, détournement de fonds publics, mensonge idéologique, homicide qualifié, blessures graves et disparition forcée en relation avec le massacre de Barrios Altos et les assassinats et disparitions de La Cantuta.

Aux termes de l'accord d'extradition de 1932 entre le Chili et le Pérou, l'État péruvien doit faire une demande officielle d'extradition auprès des autorités chiliennes dans un délai de soixante jours. La décision en ce qui concerne ladite demande d'extradition sera prise par la Cour suprême chilienne. C'est le juge Orlando Álvarez qui sera en charge de cette affaire.

À partir de 1980, de graves atteintes aux droits humains ont été commises par le Sentier lumineux, principal groupe d'opposition armée, et par le Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru (MRTA). Des dirigeants et des membres de ces deux groupes sont en train de purger des peines d'emprisonnement pour les atrocités commises. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le rapport [Perú/Chile: Las graves violaciones de derechos humanos durante el mandato de Alberto Fujimori 1990-2000](#) (index AI : AMR 46/007/2005) sur le site de l'organisation.

Pour organiser des interviews avec les représentants d'Amnesty International, des membres d'organisations de défense des droits humains au Pérou ou des proches de personnes victimes de violations des droits humains sous le régime d'Alberto Fujimori, veuillez prendre contact avec les personnes suivantes :

- Francisco Soberon (directeur général de la Coordinadora Nacional de Derechos Humanos, Lima, Pérou) au + 511 7022500 (portable : + 511 96290966) ;

- Sergio Laurenti (directeur de la section chilienne d'Amnesty International) au +56 2 235-5945 (portable : +56 8 6010733).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>